
Procès-verbal de la réunion
tenue le 25 août 2020, à compter de 18 h
en visioconférence

Présences : 132
(Découvreurs : 53)
(Navigateurs : 79)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
 2. Nomination de la présidence d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 3 juin 2020
 5. Dossiers de la présidence
 6. Dossiers secrétariat et trésorerie
 7. Information
 8. Autres sujets
 9. Parole aux vice-présidences
-

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents. Pour les nouveaux délégués inscrits à ce jour, un courriel avec nom d'utilisateur et mot de passe pour avoir accès à l'Extranet vous a été envoyé. Vous y retrouverez les documents associés aux réunions du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ et ceux de votre secteur.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Maryse Lagueux agisse comme présidente d'assemblée pour la présente réunion. »

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeuse : France Olivier

-Adoptée à l'unanimité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé y incluant les ajouts suivants :

5. Dossiers de la présidence
 - e) Arrêté ministériel
9. Parole aux vice-présidences

Navigateurs

-Augmentation de la surveillance et de la désinfection

Découvreurs

-Ajout de Plexiglas aux Découvreurs. »

Proposeuse : Sylvie Perreault (Découvreurs)

Appuyeur : Serge Bilodeau

-Adoptée à l'unanimité-

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 3 juin 2020**

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 3 juin 2020 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Yvan Girouard

Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

5. **Dossiers de la présidence**

a) **Plan d'action 2020-2021 et tâches**

Martin Hogue explique en détail le projet de plan d'action 2020-2021. L'implication des membres du CA sera à compléter lors de l'élection aux quatre postes vacants. Nous vous redéposerons le plan d'action et vous y retrouverez donc les noms des membres du conseil d'administration. (Annexe I)

« QUE le conseil des déléguées et délégués adopte le plan d'action SEDR-CSQ 2020-2021 tel que présenté. »

Proposeur : Gilles Bouchard

Appuyeuse : Lucie Gagnon

-Adoptée à l'unanimité-

-Tâches

Pour information, les tâches des membres du comité exécutif, des conseillers syndicaux et du personnel de secrétariat sont déposées. (Annexes II, III et IV)

b) **Dépôt retour instances**

-CF du 4 juin 2020

Martin Hogue fait un retour sur le Conseil fédéral qui traitait principalement de la négociation sectorielle. À 97 %, les membres ont rejeté les offres patronales et 98 % veulent que la présente négociation se conclut par une entente qui apportera des améliorations aux conditions d'exercice des enseignantes et enseignants et obtenir une reconnaissance salariale de la valeur de leur profession. Une nouvelle proposition déposée s'ancre sur nos quatre grandes priorités en élaguant certaines demandes. Treize des 35 dernières demandes sont maintenues intégralement, huit sont diminuées,

deux sont retirées et deux autres sont transférées à la table sectorielle. Il a également été question de la nouvelle formation de préposés aux bénéficiaires. (Annexe V)

-CF des 10 et 11 juin (am) 2020

Martin Hogue résume le Conseil fédéral des 10 et 11 juin 2020. Au sujet de la négociation sectorielle, les représentants de la FSE ont présenté les résultats de la consultation des syndicats affiliés au CPNCF. Lors du CF, il a surtout été question des stratégies de communication qui permettront d'assurer la mobilisation des membres à la rentrée. Les responsables de la mobilisation ont expliqué les possibilités de grève 2.0, mais cela reste en réflexion. L'autre sujet chaud de l'heure demeure la formation PAB : la FSE partage d'ailleurs beaucoup de communiqués à ce sujet. Finalement, Martin Hogue annonce que Josée Scalabrini a été réélue à la présidence; François Brault est élu au secrétariat et à la trésorerie. (Annexe VI)

-CG des 25 et 26 juin 2020

Martin Hogue fait le suivi du Conseil général notamment concernant le fait qu'il n'y a pas eu d'avancée dans les négociations au niveau de la table de l'éducation. La partie patronale a exclu le fait de négocier pour le rangement 23. Pour eux, l'enjeu principal est que le travail assigné par la direction soit de 9 heures par semaine au primaire et 11 heures par semaine au secondaire. Nous sommes loin d'une perspective d'entente. Il faudra donc activer la mobilisation. Ce ne sera pas évident d'autant plus dans le contexte de la Covid et de la distanciation. La demande de médiation a été faite cet été. On ne pourrait pas faire une journée de grève tant que la médiation n'aura pas débuté. (Annexe VII)

c) Action-mobilisation

Le port du t-shirt le jeudi recommence avec le début de l'année scolaire. Vous recevrez un courriel demain pour nous signifier vos besoins en t-shirt. Vous pouvez aussi écrire à Manon ou Stéphanie au bureau afin qu'elles vous en acheminent. (Annexe VIII)

d) Bulletin syndical Édition du 26 août et formulaire de mise en candidature

Le bulletin syndical est présenté avec le formulaire de mise en candidature pour les différents comités. Il est sur le site Web du SEDR-CSQ et des copies ont été envoyées dans les milieux.

e) Arrêtés ministériels

Tant que nous sommes en pandémie et que l'état d'urgence sanitaire demeure, le gouvernement peut émettre des arrêtés ministériels. Cela ne vient pas à l'encontre de tous les pans de la convention collective, mais permet en premier lieu de nous réaffecter en cas de besoins liés à la pandémie.

6. Dossiers secrétariat et trésorerie

a) **Représentation des déléguées et délégués et formulaire de nomination**

Sylvie Perreault demande aux délégués de retourner le formulaire de nomination afin de rendre conformes nos réunions du conseil des déléguées et délégués et que tous aient accès à l'Extranet. (Annexe IX)

b) **Allocation CD**

Afin de susciter la participation des déléguées et délégués aux réunions du conseil des déléguées et délégués, Sylvie Perreault explique la procédure établie concernant la compensation en termes de libérations syndicales, et ce, en fonction des présences auxdites réunions. Il s'agit de compenser à raison d'une demi-journée pour deux présences aux réunions du conseil des déléguées et délégués. Elle précise les règles pour chacune des commissions scolaires. Au CSSDN, les libérations ne peuvent être prises les lundis et les vendredis. C'est aussi le cas au CSSDD, mais en plus, la journée de compensation ne peut être rattachée à une longue fin de semaine. Le CSSDD accepte toutefois que les libérations syndicales soient utilisées afin de constituer une semaine complète de congé pour partir en voyage. À noter que les présences accumulées peuvent être prises jusqu'au 30 juin de l'année scolaire suivante : le solde peut être vérifié en communiquant avec le personnel au bureau.

c) **Formulaire de dépenses**

Sylvie Perreault explique, au bénéfice des nouvelles personnes déléguées, la façon de calculer le kilométrage excédentaire (0,53 \$/km ou 0,63 \$/km si covoiturage) qui est payé aux déléguées et délégués lors des réunions ainsi que les frais de gardiennage. Ces taux sont en vigueur jusqu'au 31 août 2020. Elle précise également les modalités qui permettent le remboursement des frais de garde d'enfants (7 \$/heure). Elle insiste sur l'importance d'indiquer la date et de signer la demande de remboursement. (Annexe X)

Il y a deux types de formulaires des dépenses. Tout d'abord, lors de présence aux CD et aux formations, une feuille est remise pour y ajouter principalement le kilométrage excédentaire. Il y a également le formulaire en ligne pour les comités et autres. Sylvie Perreault nous montre où il est situé et fait un rappel que si on clique sur aller-retour, le logiciel double le km. À compter du 1^{er} septembre, les nouveaux taux seront effectifs et nous retrouvons donc les deux formulaires sur le site du SEDR-CSQ.

d) **Allergies alimentaires**

Sylvie Perreault invite les déléguées et délégués souffrant d'allergies alimentaires à lui en faire part à la fin de la rencontre dans le but d'en informer les traiteurs.

e) **Règles de remboursement des déplacements et frais de séjour (MAJ 1^{er} septembre 2020)**

Comme prévu aux Règles de remboursement adoptées en avril 2019, à l'article 8.07, le 1^{er} septembre 2019, les montants sont actualisés selon les taux en vigueur à la CSQ à ce

moment. Les modifications touchent le taux pour le kilométrage, les repas du dîner et du souper. (Annexe XII)

f) **Agendas**

Les agendas sont arrivés et envoyés dans les milieux selon les demandes faites par les délégués. Le SEDR-CSQ a fait un seul modèle qui suit l'horaire du primaire avec trois périodes le matin et deux l'après-midi. Il y a des erreurs dans la page qui présente les membres du comité exécutif et les membres du conseil d'administration. Lorsque le CA sera complet, une page sera envoyée avec les modifications. Il reste une soixantaine d'agendas au bureau. S'il y a des écoles qui en ont trop, prière de nous les retourner par courrier interne et nous pourrons alors les transmettre à ceux qui en font la demande.

7. **Information**

a) **Calendrier des réunions du conseil des déléguées et délégués du SEDR-CSQ et des secteurs**

Dépôt du calendrier provisoire des réunions du conseil des déléguées et délégués pour l'année 2020-2021. (Annexe XII)

b) **Sessions de préparation à la retraite**

Il y aura des sessions de préparation à la retraite, mais comme ils doivent changer la façon de procéder, les informations ne sont pas encore disponibles. Nous vous les acheminerons quand nous les aurons.

8. **Autre sujet**

a) **Document *Foire aux questions***

Dépôt de ce document publié par le MEES le 20 août 2020. On y retrouve plusieurs informations en lien avec la rentrée particulière due à la Covid. Plusieurs questions et informations suivent en lien avec la Covid :

- Lorsqu'il y a un changement de groupe dans un local, la désinfection doit avoir lieu.
- Il peut y avoir plus d'un groupe dans un gymnase lorsqu'il est suffisamment grand et un rideau séparateur est préconisé.
- Maximum de 250 personnes à l'extérieur pour les récréations.
- Ce document est basé sur les recommandations de la Direction de la santé publique nationale, mais il y a aussi des directions de santé publique régionale qui ne disent pas la même chose. Le ministère se fie à la Direction de la santé publique nationale.
- Les balises trouvées ici devraient être appliquées dans tous les CSS.
- Est-ce permis en secondaire 4 et 5 de faire des bulles, qu'une bulle quitte pour aller dans un autre groupe et qu'elles soient séparées par des plexiglas? Si on se fie au document, la réponse est non, mais le comité exécutif est en attente de validation de la part de la FSE et des deux CSS.
- Une déléguée mentionne avoir appris aujourd'hui qu'il faut porter des masques de procédure qu'on change aux demi-journées et non le masque en tissu lavable.

- Au préscolaire et dans les classes d'adaptation scolaire, il faut porter le masque procédural et des lunettes de protection.
 - Si un enseignant a des doutes pour des symptômes, il doit appeler la ligne 1-800. La Santé publique lui dira de se présenter pour un test Covid. Comme c'est un ordre de la Santé publique, la rémunération sera maintenue sans aller puiser dans sa banque de maladie. On ne sait pas encore si on lui donnera du télétravail ou s'il sera en congé à la maison. Aux Navigateurs, les RH prennent le modèle de la Fédération pour les absences liées à la Covid. Pour les Découvreurs, ils font leur propre modèle.
 - Si un enseignant habite avec quelqu'un à qui on a demandé d'aller passer le test, l'enseignant sera payé sans aller puiser dans sa banque de maladie.
 - Le CSSDN a accepté qu'on fasse le TNP à la maison et il reste beaucoup de choses à régler encore. Eric Couture va demander si on peut faire une partie du TC à la maison également.
 - Pour les rencontres de parents, une direction a demandé aux enseignants de se filmer et d'envoyer le lien aux parents, car ils ne peuvent pas venir en classe. Martin Hogue demande aux 2 vice-présidents d'apporter ce point en CRT.
 - Si un enseignant est positif au Covid et apte au travail, il sera en télétravail.
 - Si un enseignant n'est pas apte au travail, qu'il y a une éclosion et qu'un lien épidémiologique permet de prouver qu'il l'a attrapé à l'école, ce sera une réclamation à la CNESST.
 - Si l'enseignant n'est pas apte au travail et qu'il n'y a pas de cas à l'école, ce sera maladie puis assurance-salaire après 5 jours.
 - Il est demandé de valider en CRT si un enseignant qui travaille à 80 % peut être obligé de travailler à 100 %.
 - Certains enseignants ne sont pas à l'aise avec le registre de présences en lien avec la Covid. C'est une exigence de la Santé publique, mais aux Navigateurs, nous avons eu la confirmation que ce registre ne peut servir à mesurer l'assiduité ni à des mesures disciplinaires.
- (Annexe XIII)

9. **Parole aux vice-présidences**

Secteur des Navigateurs

-Augmentation de la surveillance et de la désinfection

Lors du CD des Navigateurs mardi prochain, beaucoup de questions seront répondues en lien avec les différentes mesures demandées par le CSSDN. Eric Couture demande aux déléguées et délégués d'écrire leurs questions sur la page Facebook SEDR Rive Sud. S'il a les réponses, il va écrire tout de suite. Sinon, ça lui fait une banque de questions à poser au CSSDN. Voici quelques réponses données aux questions posées sur place :

- La surveillance est importante afin d'assurer la sécurité de tous. Il est donc très probable que la surveillance demandée aux enseignants augmente. Toutefois, la tâche complémentaire est de 300 minutes. On ne peut pas faire juste de la surveillance, car il n'y aura plus de temps pour le reste comme la récupération et l'encadrement.
- Une déléguée mentionne que le temps reconnu pour la désinfection varie d'une école à l'autre. Eric Couture mentionne que lorsque l'enseignant change de classe, il nettoie la partie qu'il utilise en arrivant. Il y a des discussions avec le CSS à savoir comment on désinfecte et quelles seront les balises de même que de trouver des barèmes uniformes.

Les vestiaires d'éducation physique doivent être désinfectés entre chaque groupe. Les ballons aussi. En arts plastiques, ce sera complexe aussi, car les enseignantes et enseignants devront désinfecter tous les outils de manipulation tels les pinceaux.

- Pour les rencontres de parents, le CSSDN a mentionné que les enseignants peuvent faire la rencontre par Zoom et de la maison.

Secteur des Découvreurs

-Ajout de plexiglas

Un délégué demande si l'achat de plexiglas par les écoles sera permis. Frédérik Renaud mentionne que tout cela sera discuté demain en CRT et qu'un retour sera donné lors du prochain CD Découvreurs la semaine prochaine. Ce qui compte, c'est que les recommandations de la Santé publique soient respectées.

Pour les délégués qui ne sont pas sur les listes, car ils sont nouvellement élus et n'ont pas envoyé leur papier, votre rencontre d'aujourd'hui va compter quand même.

Levée de l'assemblée à 20 h 34.

MARTIN HOGUE,
Président

SYLVIE PERREAULT,
Secrétaire-trésorière